



المملكة المغربية
Royaume du Maroc



REGIME DE CHANGE RELATIF AUX INVESTISSEMENTS ETRANGERS AU MAROC

Ataa ALAOUI

Barcelone 13-14 décembre 2023

INTRODUCTION :

- Le Maroc a placé le développement des Investissements étrangers au cœur de sa stratégie économique en optant pour une politique axée particulièrement sur un cadre institutionnel et légal incitatif ;
- La réglementation des changes au Maroc a tracé un cadre libéral souple et accessible pour la promotion des investissements étrangers ;
- Ce cadre fait l'objet constamment d'adaptations pour tenir compte de l'évolution de l'environnement, tant national qu'international, afin de permettre aux promoteurs étrangers de bénéficier d'un maximum de garanties.

I- INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS AU MAROC :

- Les investissements étrangers au Maroc donnent lieu à la constitution d'un avoir financier ou réel .
- Pour ces investissements, le régime de convertibilité offre les avantages suivants :
 - liberté de réaliser des opérations d'investissement au Maroc;
 - liberté de disposer de comptes en devises ou en dirhams convertibles;
 - garantie de récupérer les montants investis en devises y compris les plus-values, intérêts et autres revenus générés par les investissements étrangers.

II- FORMES D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS AU MAROC :

- Création de société ou prise de participation au capital d'une société en cours de constitution ;
- Souscription à l'augmentation de capital d'une société existante ;
- Création d'une succursale ou d'un bureau de liaison ;
- Apport en compte courant d'associés en numéraires ou en créances commerciales ;
- Concours financiers et prêts apparentés en devises ;
- Acquisition de biens immeubles ou de droit de jouissance rattachés ;
- Financement de travaux de constructions de biens immeubles.

III- MODES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS AU MAROC :

1- Fonds en devises ou en dirhams convertibles :

- Cession de devises cotées sur le marché des changes;
- Débit d'un compte en devises ou d'un compte en dirhams convertibles;

III- MODES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS AU MAROC (SUITE) :

2- Modes assimilés :

- Consolidations de comptes courants d'associés, incorporations de réserves, de reports à nouveau ou de provisions devenues disponibles ;
- Consolidations de créances commerciales matérialisées par l'importation de biens ;
- Consolidations de créances, au titre de l'assistance technique étrangère, matérialisées par les brevets, licences d'exploitation, marque de fabrique...etc. dûment concédés par des entreprises étrangères;
- Apports en nature.

IV- OUVERTURE DE COMPTES EN DEVISES / DHS CONVERTIBLES :

Les comptes peuvent être ouverts par des :

- Personnes Physiques étrangères résidentes ou non résidentes ;
- Personnes morales étrangères ou leurs représentations au Maroc ;
- Sociétés installées dans les zones franches d'exportation et dans les zones financières offshore au Maroc ;
- Entités ayant le statut « CFC ».

V- GARANTIES DU REGIME DE CONVERTIBILITÉ :

Les investissements étrangers, financés en devises , bénéficient d'un régime de change qui leur garantit le libre transfert des :

- Produits de cession , y compris les plus-values réalisées ;
- Produits de liquidation des investissements ;
- Remboursements en principal des concours financiers, avance de fonds ;

VI- GARANTIES DU REGIME DE CONVERTIBILITÉ (SUITE) :

- Revenus d'investissements :

- Dividendes ou parts de bénéfices distribués par les sociétés marocaines;
- Jetons de présence;
- Bénéfices réalisés par les succursales au Maroc de sociétés étrangères;
- Revenus locatifs;
- Intérêts produits par les avances de fonds, prêts, placements et dépôts à terme.

VII- AUTRES INCITATIONS A L'INVESTISSEMENT AU MAROC :

- le régime de change garanti également le libre transfert des :

- Revenus salariaux du personnel étranger ;
- Pensions de retraite perçues par les personnes physiques étrangères;
- Revenus perçus au Maroc au titre d'activités exercées à titre personnel ou libéral ;
- Soldes de tout compte / indemnités de licenciement payés par les employeurs Marocains.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION